# Conseil municipal du 07/04/2023- 19H00

# PROCES-VERBAL

Présents: MM. Josette PIERS, Michel RAMBERT, Clément MERCIER, Laurent MERMET,

Florine CHESNAIS, Marie-Noëlle HUMBERT, Françoise PERRIN

<u>Absents excusés</u>: MM. Pascal MICHEL (pouvoir à Michel Rambert); Anne BOUCARD (pouvoir à Florine Chesnais); Paul POLIS (pouvoir à Clément MERCIER).

Secrétaire de séance : M. Françoise PERRIN.

# Mme le maire demande le rajout de deux délibérations :

Tarifs des récupérateurs d'eau.

Application de la Taxe d'Habitation sur les logements vacants depuis plus de 2 ans.

Accord à l'unanimité (dont 3 pouvoirs)

Approbation du Procès Verbal du 12/02/23: approuvé à l'unanimité (3 pouvoirs)

Approbation du Procès Verbal du 31/03/23 Conseil reporté à ce jour, le quorum n'étant pas atteint.

approuvé à l'unanimité (3 pouvoirs)

## 1°/ Remplacement d'un adjoint, suite à la démission du 1er adjoint de toutes ses fonctions :

Par délibération en date du 27 mai 2020, le conseil avait décidé de nommer deux adjoints. Ce nombre est maintenu.

<u>Election du ler adjoint</u>: Le conseil approuve à l'unanimité (3 pouvoirs) le lissage du deuxième adjoint qui devient ler adjoint. Mme Françoise PERRIN devient donc ler adjoint.

Election du 2ème adjoint : Mme le maire propose Florine CHESNAIS.

Suite au vote, à bulletin secret et avec 9 bulletins POUR et 1 bulletin BLANC, Mme Florine CHESNAIS est élue 2ème Adjoint, dès le 1er tour.

<u>Indemnités aux élus</u>: par délibération en date du 12/06/20, il avait été décidé des taux d'indemnités suivants en référence à l'indice 1027 : 18% brut pour le maire ; 6,6% pour les adjoints ; 3,53% pour les conseillers délégués. Mme le maire propose de donner une indemnité de conseillère déléguée à Mme Marie-Noëlle HUMBERT, sur la base de 1,50% de ce même indice.

Par délibération le conseil accepte cette proposition, par 10 voix POUR (3 pouvoirs)

Mme Florine CHESNAIS refuse son indemnité de 2ème adjoint.

Par délibération, avec 8 voix POUR (dont 2 pouvoirs) et 2 abstentions (dont 1 pouvoir) sa demande est acceptée.

#### 2°/ Modification des délégations auprès des services extérieurs :

Communauté de Communes Haut Jura St Claude : déléguée suppléante Mme Françoise PERRIN

SMAHJ: déléguée suppléante Mme Florine CHESNAIS

PDIPR: déléguée titulaire Mme Florine CHESNAIS

Délégué suppléant M. Laurent MERMET AU LOUIS

Délibération prise à l'unanimité pour accepter ces nouvelles nominations.

#### 3°/ Modification des commissions municipales :

Messieurs RAMBERT et MICHEL gardent leurs délégations attribuées en 2020.

Mme HUMBERT s'occupera du fleurissement, de la gestion de la salle des fêtes (secondée par Mme Françoise PERRIN) des colis aux ainés ainsi que des bons cadeaux aux enfants.

# 4°/ Modification de la Commission de contrôle électoral :

Délégué communal : M. Laurent MERMET-AU-LOUIS

Déléguée auprès du Tribunal Judiciaire : Mme Chantal CRETIN Déléguée auprès de l'administration : Mme Michèle CABARET

5°/ Vote des budgets 2023 : Les budgets sont présentés par Mme F. Perrin

a) budget général : Section de Fonctionnement

Équilibré en dépenses et en recettes à 188 507,53 €

Section d'investissement excédentaire : Dépenses à 149 663,29 €

Recettes à 199 663,29 €

Délibération prise à l'unanimité par 10 voix POUR (dont 3 pouvoirs).

b°) budget annexe eau : Section de Fonctionnement

Équilibré en dépenses et en recettes à 53 045,31 €

Section d'Investissement

Equilibré en dépenses et en recettes à 124 073,03 €

Délibération prise à l'unanimité par 10 voix POUR (dont 3 pouvoirs).

### 6°/ Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2023 :

La Taxe d'Habitation figée entre 2020 et 2022 est réintroduite, uniquement sur les Résidences Secondaires. Considérant que les bases d'imposition ont été augmentées de près de 7%, le Conseil municipal décide, à l'unanimité (dont 3 pouvoirs) de ne pas augmenter les taux communaux, à

40,34 % pour un produit attendu de 41 268,00 € savoir : Taxe Foncière Bâtie Taxe Foncière Non Bâties 36,36 % pour un produit attendu de 12 399,00 €

7,43 % pour un produit attendu de 2 878,00 € Taxe d'Habitation

### 7°/ Application de la Taxe d'Habitation sur les logements vacants depuis plus de deux ans :

L'Etat a mis en place un plan national de lutte contre les logements vacants, et propose aux communes d'appliquer la Taxe d'Habitation sur ces logements inoccupés, depuis plus de deux ans. Le conseil délibère et vote à l'unanimité CONTRE (3 pouvoirs) cette application de TH sur les logements éventuellement concernés sur la commune.

## 8°/ Tarifs des récupérateurs d'eau:

La commune a mis en place une commande groupée de récupérateurs d'eau. Il convient de définir le coût pour les particuliers qui ont bénéficié de cette offre.

Une délibération est prise à l'unanimité (3 pouvoirs) pour fixer comme suit les prix TTC :

Récupérateur de 1000 litres à 173,89 €

Récupérateur de 650 litres à 187,66 €

Récupérateur de 300 litres à 95,57 €

Les chèques seront établis à l'ordre du Trésor Public et déposés en mairie.

#### Questions diverses:

- a) visite de Mme POULLAIN, Sous-Préfète, le jeudi 13/04, en présence de quelques conseillers.
- b) Convocation à L'Assemblée Générale de COFOR : M. Laurent MERMET-AU-LOUIS s'y rendra
- c)ADEFOR 39: a repris contact avec la commune. M CLAVEL se propose de venir en mairie. Plusieurs dates lui sont proposées en fonction des disponibilités de chacun.
- d) SIVOS: le CPIE se propose d'intervenir dans les écoles pour un projet « Mon territoire en transition, le climat change et nous » M. Mercier Clément se charge du suivi de ce dossier.
- e) Demande de devis auprès de plusieurs entreprises pour la DECI aux Cernois
- f) Zone humide aux Cernois: Lecture du message de M BELLIER suite à la réunion publique du 1er avril.
- g) Personnes âgées : La maison Verchère/Baudry a été visitée par J.Piers et J.L.Mouleyre.

Son acquisition pourrait être financée par l'EPF par le biais d'une convention.

Un rapide tour de table laisse filtrer un « manque d'enthousiasme » de la part des conseillers. Le projet Habitat Inclusif est suspendu.

h) M. Mermet-au-Louis Laurent demande où en est le projet de réfection de l'appartement (ex Caséry), qui lui paraît plus urgent et important.

M. Mercier Clément, en charge de ce dossier, précise qu'il est dans l'attente de mesures, pour demander un bilan énergétique / calorifique auprès un bureau d'étude thermique ; ce bilan nous permettra de savoir si nous sommes éligibles aux fonds verts.

Proposition de dates pour les prochains conseils municipaux : mercredi 10 mai lundi 19 juin

Séance levée à 22H00

Mme Josette PIERS, maire.

